

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2016



L'an deux mil seize, le vingt-quatre mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Annabelle BOUVARD (pouvoir à Catherine DURY)
..... Patrice MOREL (pouvoir à Serge LACROIX)
..... Rachel BOURGEOIS (pouvoir à Eddy LUSSIANA)

Membres absents : Magali PEUGET

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Madame Catherine DURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du 14 mars 2016. Aucune remarque n'étant formulée, il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis la précédente séance du Conseil Municipal, à savoir :

- ✓ Exécutif (mairie et adjoints) : jeudi 24 mars 2016
- ✓ 4^e commission : mardi 29 mars 2016
- ✓ 3^e commission : mercredi 6 avril 2016
- ✓ Exécutif (mairie et adjoints) : lundi 18 avril 2016
- ✓ 3^e commission : mercredi 27 avril 2016
- ✓ 5^e commission : lundi 2 mai 2016
- ✓ Exécutif (mairie et adjoints) : lundi 9 mai 2016
- ✓ Exécutif (mairie et adjoints) : vendredi 20 mai 2016

Arrivée de Sandrine Prudent et Eddy LUSSIANA à 18h35.

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Organisation des 4 commissions communales
- ✓ SICTOM du Haut Jura – Synthèse du rapport 2015
- ✓ Consultation bancaire – Ligne de trésorerie / Résultat

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ Route forestière du Goulet au Loup : mission de maîtrise d'œuvre ONF et demande de financement
- ✓ Tirage au sort des jurés d'Assises

1. Municipalité

➤ Composition

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Estelle BERREZ, qui a adressé un courrier de démission de son mandat d'adjointe à Monsieur le Préfet du Jura en date du 18 avril 2016 ; sa démission a été notifiée par Monsieur le Préfet et réceptionnée en mairie le 23 mai 2016.

Madame Estelle BERREZ souhaite cependant conserver son mandat de conseillère municipale. Sa décision porte également sur son mandat de conseillère communautaire. Suite à cette démission, Laurence Mas est élue conseillère communautaire.

M. le Maire tient à remercier Estelle Berrez pour son implication en tant qu'adjointe et conseillère communautaire pendant deux années. Ses nouvelles contraintes professionnelles ne lui permettent plus d'assurer ces fonctions. Cette décision est d'autant plus respectable qu'elle signifie aussi qu'Estelle Berrez renonce à ses indemnités d'adjointe. M. le Maire est cependant content qu'Estelle Berrez ait décidé de conserver son mandat de conseillère municipale.

Suite à cette modification, Monsieur le Maire propose de fixer à 4 le nombre des adjoints, l'ordre de la liste de ceux-ci étant modifié comme suit :

- ✓ 1^{er} adjoint : Jean-Pierre BROCARD
- ✓ 2^{ème} adjoint : Laurence MAS
- ✓ 3^{ème} adjoint : Didier BERREZ
- ✓ 4^{ème} adjoint : Jacques BAUDURET

Monsieur le Maire propose de procéder au vote :

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

➤ **Organisation des commissions communales**

Suite à ces modifications, Monsieur le Maire propose le remaniement des commissions de travail comme suit :

- ✓ La suppression de la commission « Environnement Urbain, Commerce, Communication » (présidée par Estelle BERREZ)
- ✓ La nouvelle composition des 2 commissions communales « Education, Culture, Vie associative » et « Travaux & Environnement » (contenu et membres) :

Commission « Education, Culture, Vie Associative » :

- Laurence MAS
- Nicolas BŒUF
- Catherine DURY
- Magali PEUGET
- Hülya KAPTAN
- Jacques BAUDURET
- Sandrine PRUDENT
- Estelle BERREZ
- Mekkia ED DHIMENE
- Rachel BOURGEOIS

Commission Travaux et Environnement

- Didier BERREZ
- Jean-Pierre LANCON
- Patrice MOREL
- Alain-Stéphane OBERSON
- Jean-Pierre BROCARD
- Grégoire LONG
- Sandrine PRUDENT
- Mekkia ED DHIMENE
- Annabelle BOUVARD

Résultat du vote :

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstention : 0

Election d'un conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire expose au Conseil que, pour assurer la continuité du travail des services techniques communaux, il convient de créer un poste de conseiller municipal délégué. En effet, la charge de travail importante nécessite une présence régulière sur le terrain d'un conseiller municipal. Cette fonction permettra d'assurer le lien entre les services techniques, le maire et le secrétaire général.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste de conseiller délégué et lance un appel à candidature afin de procéder aux opérations de vote. Monsieur Jean-Pierre LANÇON se porte candidat à ce poste.

Résultat du vote :

- Nombre de voix pour : 15
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 3

Monsieur Jean-Pierre LANÇON obtient 15 voix : il est élu conseiller municipal délégué.

➤ **Montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de conseiller municipal délégué.**

Monsieur le Maire propose de fixer, à compter du 1^{er} juin 2016, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux de 6 % (*taux en pourcentage de l'Indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*). L'économie générée par ces modifications sur une année pleine sera de 4 789,80 €.

M. le Maire propose de procéder au vote :

- Nombre de voix pour : 15
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre d'abstentions : 2

Eddy Lussiana pose la question de savoir si Rachel Bourgeois était membre des 2 commissions (Education / Culture / Vie Associative et Environnement Urbain / Commerce / Communication). Il souhaite également savoir s'il est possible de rejoindre une nouvelle commission.

M. le Maire répond qu'elle était effectivement membre des 2 commissions. La composition des commissions doit respecter la représentation de chaque groupe, soit pour la liste d'opposition 1 membre par commission.

➤ **Représentations dans les organismes extérieurs**

- Alain-Stéphane OBERSON

Monsieur Alain-Stéphane OBERSON a présenté sa démission de sa fonction de délégué communautaire, par courrier en date du 26 avril 2016, ainsi que de son mandat de membre titulaire représentant la commune de Moirans-en-Montagne au Parc Naturel Régional. Il souhaite cependant conserver son mandat de conseiller municipal.

- Patrice MOREL

Monsieur Patrice MOREL a posé sa démission de sa fonction de délégué communautaire, par courrier en date du 29 avril 2016, ainsi que de son mandat de membre titulaire représentant la commune de Moirans-en-Montagne au Parc Naturel Régional. Il souhaite cependant conserver son mandat de conseiller municipal.

Ces décisions sont là aussi motivées par des contraintes professionnelles fortes. Alain-Stéphane Oberson a élargi son activité par le rachat de 2 entreprises et Patrice Morel est soumis à de nouvelles conditions de travail dans le cadre de son activité, le mobilisant particulièrement en soirée.

Pour la représentation au Parc naturel régional du Haut Jura, Monsieur le Maire propose de les remplacer par les membres suppléants - Jacques BAUDURET et Jean-Pierre LANÇON, Alain Stéphane OBERSON et Patrice MOREL devenant suppléants :

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. le Maire rappelle que le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 9 juin 2016. Laurence Mas prendra ses nouvelles fonctions de conseillère communautaire.

Quant au remplacement d'Alain-Stéphane Oberson et de Patrice Morel, il s'opère de la manière suivante : Nicolas Bœuf étant appelé à siéger au conseil communautaire (élu suivant de liste), et ne souhaitant pas être élu, les postes seront pourvus dans l'ordre de la liste respectivement par Jacques Bauduret et Didier Berrez.

M. le Maire estime que cette nouvelle organisation permettra d'être encore plus efficace dans le travail au quotidien. Il remercie Estelle Berrez, Alain-Stéphane Oberson et Patrice Morel qui ont conservé l'esprit de l'équipe et de la liste pour continuer à avancer.

1. Avancement des travaux des commissions communales

➤ Commission Affaires sociales / Logement

Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

Madame Laurence Chedeville, Directrice du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile Saint-Michel le Haut, expose aux membres du Conseil le fonctionnement et la mise en œuvre du dispositif CADA dans le Haut Jura. Ce projet permettra de compléter l'offre d'accueil des familles sollicitant une protection internationale, dans le Jura, puisque ce dispositif existe déjà à Dole, Salins-les-Bains, Arbois, Poligny et Mouchard. Il est rappelé que les missions d'un CADA consistent à accueillir et héberger les demandeurs d'asile, à les accompagner sur le plan administratif, social et médical et à scolariser les enfants. La prise en charge CADA relève de l'aide sociale de l'Etat, qui finance l'ensemble des prestations assurées pour les accueillis. L'accueil de ces familles est sans incidence sur les finances des communes accueillantes. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait évoqué ce point avec Madame la Sous-préfète le 5 avril dernier. Une première rencontre avec l'association Saint-Michel Le Haut s'est tenue en mairie le 18 avril 2016.

M. le Maire est tout à fait favorable à l'ouverture de ces places d'accueil et propose de procéder au vote :

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Jardins potagers

Jean-Pierre Brocard présente l'état d'avancement de la réorganisation des jardins potagers situés à l'arrière des HLM. A ce jour, 14 personnes sont intéressées par la tenue de ces jardins, qui nécessite aussi une implication de leur part, en particulier la pose d'un grillage. Une charte de bon fonctionnement a été établie pour une durée de 3 ans, sachant que les jardins sont exclusivement proposés aux habitants des HLM.

Logement insalubre

Après la procédure de mise en sécurisation conformément à l'arrêté préfectoral, les opérations de nettoyage du logement et les travaux d'office ont été réalisés.

➤ Commission Education / Culture / Vie associative

Cinéma François Truffaut – Convention avec Procirep

Le CNC, en date du 18 avril 2011, a accordé à la commune de Moirans-en-Montagne une subvention d'un montant de **34 217 €** ainsi qu'une avance remboursable d'un montant de **24 875 €** dans le cadre de la numérisation de la salle François Truffaut.

Les modalités de l'avance remboursable sont les suivantes : l'exploitant (l'Association « la Fraternelle » et la commune) doit facturer pour chaque film programmé en sortie nationale ou pour certains films (copie ADRC) une contribution aux distributeurs. Cette contribution est ensuite reversée au CNC pour rembourser l'avance. Ainsi, les distributeurs de films participent à la numérisation des salles de cinéma.

Cette avance doit être remboursée au CNC dans un délai de 10 ans à compter de 2011 (année du versement).

La Société des Producteurs de Cinéma et de Télévision (PROCIREP) est chargée de la répartition de la contribution des distributeurs de films à la numérisation des salles de cinéma, ainsi que de la perception des contributions dites ADRC et de leur répartition entre les exploitants de salles ; cet organisme a proposé un contrat de mandat à la commune de Moirans-en-Montagne permettant de percevoir les contributions des distributeurs sur les copies de film ADRC et ainsi de rembourser le CNC.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver les termes de ce contrat de mandat et de l'autoriser à le signer :

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Laurence Mas rappelle qu'un film en langue turque « Kardesim Benim » sera projeté le vendredi 3 juin à 20h30 et le samedi 4 juin à 17h30, avec un sous-titrage en français. Cette programmation est le fruit d'une concertation entre la Fraternelle, les membres de la communauté turque et la municipalité.

Hülya Kaptan rappelle que la kermesse de l'association des travailleurs turcs se tiendra le samedi 28 et dimanche 29 mai.

➤ Commission Travaux / Environnement

Rue du Moulin - Réfection du mur : mission de maîtrise d'œuvre

Didier Berrez rappelle qu'une consultation a été lancée auprès du SIDEC et de Profil Etudes pour confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux.

<i>Profil Etudes</i>	<i>SIDEC du Jura</i>
Etudes de faisabilité et levé topo : 2 880 € TTC	Levé topo : 928 € TTC
Maîtrise d'œuvre complète :	Maîtrise d'œuvre : 11 349 € TTC
<i>Si montant des travaux compris entre 100 000 € HT et 200 000 € HT : 8 100 € TTC</i>	Total : 12 277 € TTC
<i>Si montant des travaux > 200 000 € HT : 9 600 € TTC</i>	Dossier Loi sur l'Eau : non chiffré
TOTAL : 10 980 € TTC à 12 480 € TTC	Diagnostic géotechnique : non chiffré
Dossier Loi sur l'Eau : 2 160 € TTC	Pas d'étude de faisabilité
Diagnostic géotechnique : 4 527 € TTC (après consultation de 3 cabinets) – 2 Savoie Géotechnique	

Monsieur le Maire propose de confier :

- La mission de maîtrise d'œuvre à Profils Etudes - 1 rue Grange Peyraud - 01360 LOYETTES pour un montant de :
 - ✓ Si montant des travaux compris entre 100 000 € HT et 200 000 € HT :8 100 € TTC
 - ✓ Si montant des travaux > 200 000 € HT :9 600 € TTC
 - ✓ Option Dossier Loi sur l'Eau d'un montant de :2 160 € TTC
- L'étude diagnostic géotechnique G5 à 2Savoie Géotechnique - 2044 route de Tours - 73200 ALBERVILLE - pour un montant de 4 527,23 € TTC.
 - Nombre de voix pour : 18
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Réseau d'eau potable - Sectorisation

Didier Berrez rappelle le montant prévisionnel de l'étude et des travaux : 15 850 € HT. Il propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Jura au taux maximum sur un montant éligible de 15 400 € HT :

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

SICTOM du Haut Jura - Rapport 2015

Didier Berrez présente le rapport d'activité 2015 du SICTOM du Haut Jura, ainsi que l'évolution des consignes de tri qui entreront en vigueur au second semestre 2016. Ces consignes seront communiquées dans les brèves municipales de cet automne.

Collecte des déchets :

- 40 agents (contre 41 en 2014)
- 13 671,27 tonnes d'ordures ménagères collectées, soit **228,70 kg/an/habitant**
- 2 121,5 tonnes de verre soit **35,49 kg/an/habitant** (moyenne nationale : 46,20 kg/an/hab)
- 151,62 tonnes de papier (49 conteneurs)
- 471,04 tonnes de carton (dont 206,69 tonnes collectées par St-Michel Le Haut et l'ALCG)
- 894 conteneurs semi enterrés bleus et gris (contre 869 en 2013)
- Evolution des tonnages depuis 2000 : baisse sensible
- Déchetterie de Moirans : **14 417 passages** en 2015 (particuliers et entreprises) contre **5 766 passages en 2003**

Prix de revient des services :

- 59 776 habitants
- 152 275 km parcourus (contre 152 778 km en 2014)
- **Prix de revient total à l'habitant : 74,21 €/h** contre 71,4 €/h en 2014 soit +2,81 € / 2014
- **Tarif facture à l'habitant : 74 €** contre 73 € en 2013

Route Forestière du Goulet au Loup

Didier Berrez rappelle que la réfection de cette route forestière est prévue dans le programme de travaux du nouveau plan de gestion 2016-2035. Cependant, aucun crédit n'a été inscrit au budget primitif 2016 pour ces travaux.

Suite à la visite sur site avec les services de l'ONF et de la DDT le 20 mai 2016, il s'est avéré possible de répondre à un appel à projet du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour les dessertes forestières.

Cet appel à projet est ouvert depuis fin mai ; les dossiers doivent être déposés avant mi-juin 2016. Pour être en mesure de répondre à cet appel à projet, il convient de :

- Confier une mission de maîtrise d'œuvre à l'ONF pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la Route Forestière du Goulet au Loup, comprenant le dépôt du dossier de demande de financements,
- Solliciter une subvention de 60 % à l'Etat et à l'Europe au titre de l'amélioration de la desserte forestière pour la mission de maîtrise d'œuvre et pour les travaux,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.
 - Nombre de voix pour : 18
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

➤ **Commission Finances**

Subventions 2016 aux associations

Jacques Bauduret présente les propositions de subventions définies par la commission des Finances réunie le 2 mai 2016, en demandant au Conseil de bien vouloir se prononcer :

	CA 2015	BP 2016	Propositions	Commentaires	Décision
Les FRANCAS	177 450	123 800	40 000	Acompte	40 000
Comité Culturel d'Animation	6 000	8 000	6 000	Acompte	6 000
Festival de Musique Haut-Jura	0	1 500	1 500		1 500
GSRM - Coopérative + Séjour Bellecin	500	2 500	2 000	Séjour Bellecin en mai	2 000
Tour du Jura		4 000	4 000	Convention	4 000
Tour de France		9 750	9 750	Convention	9 750
Majorettes Les Cyclamens				Bilan fourni. Demande à la CCJS également	200
		149 550	63 250		63 450

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer les conventions avec Amaury Sport Organisation (ASO) et Tour du Jura Cycliste :

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Cession de matériel communal

Jacques Bauduret rappelle que le budget primitif 2016 prévoit l'acquisition de 2 débroussailleuses et 1 tronçonneuse, contre la reprise de 2 anciennes débroussailleuses datant de 2005 (Valeur neuf : 960 € TTC l'unité).

Il propose la cession de ces 2 matériels vétustes à 2 agents communaux : une débroussailleuse à Mohamed Latrèche pour 100 €, et une débroussailleuse à Eric Lacroix pour 150 €.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Admissions en non-valeur

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de Monsieur le receveur de Moirans-en-Montagne. Il propose de prononcer l'admission en non-valeur des deux créances suivantes, qui s'élèvent respectivement à :

- 1) Schwartzwald Auberge - Ozipek Hikmet – 2 Allée de Bonneille - 39260 Moirans-en-Montagne : **397 €** (ordures ménagères) ;
 - 2) M. ou Madame Ozipek Hikmet-Hogenmuller Christ - 2 Allée de Bonneille - 39260 Moirans-en-Montagne : **44,55 €** (ordures ménagères).
- Nombre de voix pour : 18
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Consultation bancaire – Ligne de trésorerie

Une consultation a été engagée auprès de 3 établissements bancaires : la Banque Populaire de Franche Comté, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Après étude des offres, Jacques Bauduret propose de contracter auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté une ouverture de crédits d'un montant maximum de 350 000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 350 000 Euros
 - Durée : 12 mois
 - Index des tirages : Euribor 3 mois (dans l'hypothèse où l'indice de référence pour toute période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'indice de référence retenu pour les besoins de la présente convention pour cette période d'intérêts sera réputé égal à zéro)
 - Taux d'intérêt : index + marge 1,20 %
 - Commission : 0,20 %
- Nombre de voix pour : 18
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

2. Affaires foncières

Lotissement Les Cueilles : modification du règlement

Monsieur le Maire rappelle que certains articles du règlement de lotissement posent des difficultés de construction qui entraînent une non commercialisation des lots, et engendrent des difficultés d'instruction des permis de construire. Une réunion de travail s'est tenue en mairie en présence des services instructeurs de la DDT et du SIDEC, pour la modification de ce règlement.

La commune étant propriétaire des 2/3 au moins de la superficie du lotissement, elle est autorisée à faire une demande de modificatif du permis d'aménager sans l'accord des co-lotis (article L 442-10 du code de l'urbanisme).

Monsieur le Maire fait lecture des modifications à apporter au règlement et demande au Conseil de bien vouloir les approuver.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Lotissement Les Cueilles : modification du cahier des charges

Monsieur le Maire fait part au Conseil des difficultés rencontrées à l'application du cahier des charges du lotissement Les Cueilles, qui entraînent une non commercialisation des lots. A ce jour, seuls 2 lots sur les 24 que compte ce lotissement ont été vendus.

Des modifications de ce cahier des charges destiné aux co-lotis et définissant les règles de fonctionnement du futur lotissement ont été proposées par la commission Travaux &

Environnement réunie le 27 avril 2016 ; Monsieur le Maire sollicite l'approbation de ces modifications par le Conseil :

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Tirage au sort des jurés d'assises :

Il est rappelé qu'un tirage au sort public doit être réalisé chaque année par la commune, afin de dresser la liste des 6 personnes pouvant être appelées à être juré d'assises pour l'année 2017. Véronique Auger complète en indiquant que pour être juré d'assises, les personnes doivent avoir plus de 23 ans et moins de 70 ans.

Le résultat de ce tirage au sort est le suivant :

- Frédérique ALLARD ép. SALET
- Véronique BESANÇON ép. BESANÇON
- Arnaud DUVOY
- Christophe MUYARD
- Christine MALBECK ép. CANAUD
- Jacques VAILLAT

3. Questions diverses et communications

Appel à Manifestation d'Intérêt - Revitalisation des bourgs centres

Rappel du phasage :

Phase 1 :

- ✓ Comité technique AMI : réuni le 12 mai 2016 à Lajoux
- ✓ Comité de Pilotage AMI : prévu le 26 mai 2016 à Lajoux
- ✓ Comité de Sélection régionale : jeudi 23 juin 2016 : choix officiel des bourgs pour la phase 2 par la Région

Phase 2 :

- ✓ Juin 2016 : rédaction du cahier des charges par le Parc Naturel Régional du Haut Jura pour recruter le cabinet qui sera chargé de l'étude de programmation sur les bourgs retenus
- ✓ Début juillet 2016 : lancement de la consultation auprès des cabinets par le Parc Naturel Régional du Haut Jura
- ✓ Septembre 2016 :
 - Choix du prestataire par la commune (avec délibération du Conseil Municipal) et lancement des études de programmation par bourg centre
 - Chaque bourg centre passe la commande auprès du cabinet sélectionné (maître d'ouvrage de l'étude) :
 - Financement par la Région : 60 % dont 50 000 € d'aide maximum
 - Solde : 40 % = commune + participation possible de l'EPCI (Communauté de Communes Jura Sud)

Eric Barone

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est entré en contact avec Eric Barone, cascadeur et recordman du monde de vitesse de VTT sur neige originaire d'Oyonnax, lors de la table ronde Jura Sud Bike le 27 avril dernier.

Eric Barone projette d'organiser une conférence-débat et une projection de film au cinéma François Truffaut sur le thème du dépassement de soi, dont les profits iront à l'Association « Dans les pas d'Elia » de Lavans lès Saint-Claude.

Animations lors du week-end du Tour de France à Moirans-en-Montagne.

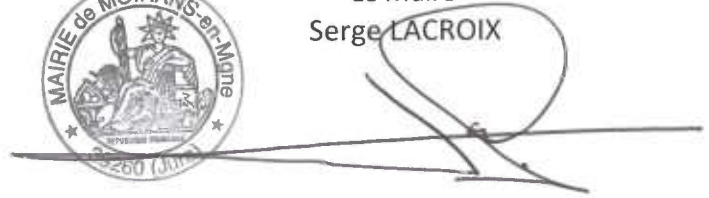
Laurence Mas présente les animations au programme du week-end des 16, 17 et 18 juillet 2016, à l'occasion du passage du Tour de France.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21 heures 15.

La secrétaire de séance
Catherine DURY




Le Maire
Serge LACROIX



Les Conseillers Municipaux

Jean-Pierre BROCARD 	Laurence MAS 	Didier BERREZ 	Jacques BAUDURET 	Estelle BÉRREZ 	Nicolas BŒUF
Annabelle BOUVARD 	Rachel BOURGEOIS 	Catherine DURY 	Mekkia ED-DHIMENE 	Hülya KAPTAN 	Jean-Pierre LANÇON 
Grégoire LONG	Eddy LUSSIANA	Patrice MOREL 	Alain-Stéphane OBERSON	Magali PEUGET 	Sandrine PRUDENT 